



5. TRIER 100 % DES BIODÉCHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO



“Les collectivités ont de l'or entre les mains, et cet or ce sont les biodéchets ! Valoriser les biodéchets sur les fermes bio du territoire, c'est relocaliser la fertilité des sols et soutenir une agriculture durable et nourricière. ”

Olivier CHALOCHE, agriculteur bio et co-président de la FNAB

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

Chaque habitant produit en moyenne **83 kg de biodéchets par an**. Une très grande partie de ces matières organiques est incinérée ou enfouie, alors qu'elle constitue une **ressource agronomique et économique essentielle**.

En les restituant aux sols agricoles, en particulier aux fermes bio, les collectivités :

1. **Améliorent la fertilité naturelle des sols de leur territoire.**
2. **Réduisent la pression exercée par l'agriculture sur la ressource en eau.**
3. **Limitent le volume de déchets à traiter.**
4. **Réduisent l'empreinte carbone de leur territoire** en stockant de la matière organique dans les sols.

En fonction des contextes, le tri à la source et la collecte séparée des biodéchets peut également représenter une économie pour la collectivité.

COMMENT AGIR ?

1. **Mettre en place un tri à la source** effectif et qualitatif des biodéchets pour tous les ménages
2. **Organiser la collecte séparée** dès que c'est nécessaire, notamment dans les centres villes ou les zones péri-urbaines denses.
3. **Travailler avec les agriculteurs bio** pour identifier les besoins agronomiques des fermes et valoriser la matière organique localement.
4. **Mettre en place des plateformes de compostage territoriales.**
5. **Contractualiser avec les fermes bio** pour garantir la qualité et la traçabilité des amendements.

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





5. TRIER 100% DES BIODÉCHETS ET LES VALORISER EN PRIORITÉ SUR LES TERRES CULTIVÉES EN BIO

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **Une réduction importante des déchets à incinérer ou enfouir** et une réduction potentielle de la facture de traitement des déchets.
2. **Une fertilité naturelle des sols renforcée.**
3. **Un soutien structurant aux agriculteurs bio.**
4. Une **réduction de l'utilisation d'engrais chimiques et de leur impacts** sur la ressource en eau.
5. **Une transition écologique concrète, visible et mobilisatrice.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon l'ADEME, la valorisation locale des biodéchets permet de **réduire jusqu'à 30% les émissions de gaz à effet de serre** liées à la gestion des déchets, tout en renforçant l'autonomie fertilisante des territoires agricoles.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

En Loire-Atlantique, le GAB 44 travaille avec les structures du réseau « Compost in Situ » sur 2 territoires que sont la **Presqu'île guérandaise** le **Vignoble nantais** sur la valorisation des biodéchets à destination du maraîchage en production biologique.

Promotion du compost de biodéchets : La Métropole du Grand Lyon et AgriBio Rhône et Loire ont travaillé ensemble pour faire connaître la politique de compostage des biodéchets aux agriculteurs bio du secteur, et favoriser l'utilisation de compost pour pérenniser la filière.

Relocalisation : dans le Loir et Cher, Le Groupement d'agriculture bio organise des commandes groupées de compost de biodéchets, pour relocaliser la filière autour des producteurs bio du territoire.

POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG

